

Questions orales

Terre-Neuve avait participé aux pourparlers jusqu'à samedi soir, quand son représentant est parti sur les directives du premier ministre provincial. Nous le regrettons et nous espérons que Terre-Neuve reviendra participer aux pourparlers.

● (1150)

Le gouvernement de Terre-Neuve a été tenu pleinement au courant de la position que le Canada allait adopter.

M. Tobin: Depuis combien de temps?

M. Clark (Yellowhead): Le député me demande depuis combien de temps. Je devrai me renseigner, mais en ce qui concerne les événements qui ont entraîné la situation actuelle, au moins depuis que l'avocat, M. Fortier, participe aux consultations avant le début des négociations en France.

Nous avons essayé de faire participer les provinces. Nous avons fait participer l'industrie et les pêcheurs. Nous les avons fait participer à des négociations qui devraient relever strictement du gouvernement fédéral. Nous savons que cette question est trop importante pour que nous insistions sur notre compétence exclusive en ce domaine. Nous voulons en arriver à la meilleure solution possible pour tous les Canadiens. Nous espérons que c'est ce que le gouvernement de Terre-Neuve voudra aussi. Il peut s'en assurer beaucoup plus facilement s'il participe aux consultations que s'il reste à l'écart.

LA POSITION CANADIENNE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je signale au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que ces négociations intéressent tous les gouvernements de la région de l'Atlantique et tous ceux qui gagnent leur vie grâce à la pêche dans la région de l'Atlantique et que ce n'est pas seulement l'affaire du gouvernement du Canada.

Mme Mailly: C'est ce qu'il vient de dire.

M. Tobin: Je rappelle au secrétaire d'État que le gouvernement a mis sur pied un processus selon lequel il promettait que, si les revendications de la France dépassaient ce qui avait été convenu avec les provinces et que si une province quelconque rejetait ces revendications et la position adoptée par le gouvernement fédéral, il n'y aurait pas d'entente.

Le secrétaire d'État veut-il nous dire que le gouvernement du Canada, après avoir battu sa coulpe et s'être excusé à la Chambre des communes en janvier dernier d'avoir conclu trop rapidement une entente en secret, est maintenant revenu sur sa position et qu'il est prêt à conclure un traité avec la France, quel que soit l'avis de Terre-Neuve ou des autres provinces de l'Atlantique? Veut-il nous dire que le premier ministre et le ministre des Pêches et des Océans ont changé d'avis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais dire deux choses. D'abord, le député a à juste titre souligné le fait que nous avons pris une initiative tout à fait inusitée. Nous n'insistons pas sur notre compétence exclusive à

cet égard. Cette façon de procéder n'existait pas à l'époque du gouvernement libéral. Quand le gouvernement libéral négociait, il tenait tous les autres intéressés à l'écart. Nous ne le faisons pas parce que cela mène à des ententes désavantageuses. Nous en avons bien des preuves. Nous essayons de conclure une entente avantageuse et durable et c'est pour cela que nous avons demandé la participation du gouvernement, de l'industrie et des pêcheurs de Terre-Neuve.

M. Tobin: Le nouveau processus fonctionne-t-il toujours, oui ou non?

M. Clark (Yellowhead): Le député demande si nous avons modifié notre position. Nous ne l'avons pas fait. Le gouvernement de Terre-Neuve a modifié la sienne pour l'instant en ce sens que le premier ministre provincial a décidé de se tenir à l'écart des pourparlers. Nous espérons qu'il reviendra.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'APPLICATION AUX POSTIERS DURANT LA GRÈVE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Hier, j'ai interrogé le ministre sur la décision que le Conseil canadien des relations du travail a rendue à l'encontre de Postes Canada. Mercredi, j'ai révélé les conclusions préliminaires de la Société canadienne des postes sur la question de l'intimidation des employés lors du conflit de travail concernant les facteurs. Ce matin, j'ai signalé au ministre que je m'étais entretenu avec des travailleuses qui ont eu l'impression d'être menacées de congédiement si elles ne remplaçaient pas les facteurs dans leur travail.

Dans l'éventualité d'un nouveau conflit de travail aux Postes, le ministre veillera-t-il à ce que ses fonctionnaires avertisent officiellement les employés qu'ils ont le droit de refuser de travailler en vertu du Code canadien du travail?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, ainsi que je l'ai dit au député, hier, et que je le lui ai répété ce matin, j'examine actuellement la situation et pourrai lui en reparler la semaine prochaine.

M. le Président: La parole est au député de Churchill pour une brève question supplémentaire.

LE RESPECT DU CODE PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous assurer qu'il verra à faire appliquer les dispositions de l'article 184 du Code canadien du travail, dispositions que la décision du Conseil canadien des relations du travail est venue confirmer cette semaine et qui reconnaissent aux employés le droit de refuser de travailler pendant une grève, et, à titre de ministre du Travail, fera-t-il en sorte que Postes Canada respecte la loi?